



Communiqué de presse

Bruxelles, le 26 octobre 2021 – 09.00 heures

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, KBC n'octroie désormais plus de crédits, de conseils ou d'assurances à de nouveaux gisements de pétrole et de gaz (avec clarification p4).

KBC a publié en 2016 sa première Energy Credit Policy à l'échelle du groupe. Durant les 5 dernières années, KBC a systématiquement renforcé cette politique, en tenant compte de l'évolution constante des attentes de la société et de la prise de conscience grandissante de l'impact de l'utilisation des combustibles fossiles sur le réchauffement climatique.

À partir du 1er novembre 2021, KBC renforce à nouveau sa politique et ce, pour la troisième fois en deux ans seulement.

La nouvelle Energy Credit Policy de KBC confirme les restrictions strictes auxquelles le financement¹ des combustibles fossiles est déjà soumis depuis un certain temps et s'étend maintenant à l'arrêt du financement de l'exploration et de l'extraction de nouveaux champs de pétrole et de gaz. Par cette décision, KBC concrétise les [dernières conclusions](#) de l'Agence internationale de l'énergie, indiquant qu'aucun champ de pétrole et de gaz nouveau n'est désormais nécessaire.

Dans le même temps, KBC s'est engagé à augmenter progressivement la part des sources d'énergie renouvelables dans le portefeuille total de crédits énergétiques pour atteindre au moins 65% d'ici 2030 au plus tard. La part de ces projets augmente systématiquement. Alors qu'elle était encore de 56% en 2018, elle a atteint 60% à la fin du mois de juin de cette année. C'est pourquoi KBC soutient les énergies renouvelables, telles que l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, et n'envisagera de financer les activités liées à la biomasse et aux biocarburants que dans des conditions strictes, parmi lesquelles figure un examen minutieux des impacts environnementaux.

En 2019, KBC a signé l'Engagement Collectif sur le Climat ('*Collective Commitment on Climate Action*'), renforçant ainsi sa détermination à encourager autant que possible l'écologisation de l'économie, en partenariat avec ses clients. En signant le CCCA, KBC s'est engagé à aligner ses portefeuilles et sa stratégie d'entreprise sur l'accord de Paris sur le climat, dont l'objectif est de limiter le réchauffement de la planète à un niveau inférieur à 2°C et qui vise à limiter cette élévation de température à 1,5 °C.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, décrit le défi auquel KBC se trouve confronté: *'KBC reconnaît que l'impact du réchauffement climatique est l'un des défis majeurs auxquels le monde est confronté et qu'il aura un impact considérable et durable sur la croissance économique et la prospérité. En tant que grande institution financière internationale, KBC souhaite jouer un rôle actif dans ce domaine. KBC est conscient de l'effet de levier qu'il*

¹Les mêmes règles s'appliquent également à toutes les activités d'assurance de KBC et aux activités de conseil aux entreprises.

peut générer dans la transition vers une société plus durable et une économie pauvre en carbone, notamment en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes. Générer une croissance durable et rentable et contribuer à une société plus durable vont de pair. Cela signifie que KBC entend **minimiser son impact négatif sur la société** en appliquant des politiques et des directives de durabilité strictes, en réduisant son empreinte environnementale et en promouvant des produits d'investissement durables. **Depuis le début de l'année 2019, KBC exclut ainsi tous les combustibles fossiles de son offre de fonds d'investissement durable, tandis que les fonds conventionnels ont également cessé d'investir dans le charbon thermique².**

Une vision durable doit pouvoir s'adapter aux changements de perception et aux nouvelles attentes de la société. KBC suit l'évolution de près et invite ses stakeholders à un dialogue ouvert à travers des publications telles que le Rapport à la société et le Rapport annuel intégré, ainsi que par l'utilisation d'une boîte mail CSR spécifique. Par ailleurs, KBC commande des enquêtes de marché dans tous les pays où il exerce des activités et organise chaque année une rencontre entre stakeholders et membres de la direction. KBC peut ainsi se faire une idée claire des priorités de ses stakeholders et conformer ses projets actuels et futurs à leurs attentes.

Renforcement systématique de la politique de crédit à l'égard des combustibles fossiles

- **2016: première Energy Credit Policy de KBC**
 - Arrêt du financement des activités liées au charbon thermique, y compris l'extraction de charbon et les centrales électriques à charbon.
 - Exception République tchèque: période de transition jusqu'en 2050 (situation énergétique locale spécifique; le charbon occupe une place très importante dans la production d'électricité et les systèmes de chauffage central pour 40% des ménages tchèques).
 - Arrêt du financement des grandes centrales à biomasse et à biocarburants.
- **2018:**
 - Renforcement du régime d'exception pour la République tchèque:
 - CSOB République tchèque va se retirer du secteur du charbon.
 - L'exposition à la production d'électricité à partir du charbon devrait être réduite à zéro d'ici 2023 au plus tard.
 - Les centrales électriques à charbon existantes pour le chauffage central peuvent encore être financées jusqu'en 2035 au plus tard, mais uniquement pour apporter des améliorations écologiques et avec des expositions décroissantes dans l'intervalle.
 - Arrêt du financement des entreprises spécialisées uniquement dans l'extraction du pétrole et du gaz.
- **2020 - KBC passe encore la vitesse supérieure:**
 - KBC ne finance ni n'assure plus de nouveaux clients si ceux-ci dégagent une quelconque capacité de production d'énergie (électricité et chaleur) du charbon.
 - Arrêt d'ici 2030 de tout financement et assurance des entreprises exerçant des activités liées au charbon.
 - Le financement des transactions d'importation et d'exportation relatives au charbon thermique est exclu.
 - Le régime d'exception pour la République tchèque est encore renforcé:
 - KBC ne financera ni n'assurera plus les réseaux de distribution de chaleur.
 - Les financements et assurances en cours liés au charbon sont supprimés à un rythme accéléré. Les clients actuels du secteur ne peuvent compter sur un financement que pour les projets qui améliorent l'environnement ou présentent un avantage social.
- **Depuis le 1er avril 2021:**
 - Élargissement du champ d'application de l'Energy Credit Policy aux entreprises de tous les secteurs.

²Charbon utilisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

- Conditions supplémentaires pour les clients existants: soumettre un plan de transition démontrant clairement qu'ils auront totalement abandonné le charbon d'ici 2030 (échéance: fin 2022 pour les grandes entreprises; fin 2023 pour les petites entreprises).
- Les clients ne sont plus autorisés à développer ou à remplacer leur capacité actuelle de production d'énergie à partir du charbon.
- République tchèque: tous les financements liés au charbon encore en cours devront être entièrement supprimés d'ici la fin de 2021 au plus tard. À la fin du mois de juin 2021, CSOB (division tchèque de KBC Groupe) a déjà atteint cet objectif.
- Pour les fournisseurs des entreprises productrices de charbon et des centrales au charbon: plus de financement ou d'assurance de transactions spécifiques pour les composants essentiels au fonctionnement de ces entreprises et centrales (tours de refroidissement, bandes transporteuses pour les mines, machines d'extraction,...).
- Pour les clients existants, KBC reste cependant prêt à financer - sous des conditions strictes - des projets de transition énergétique dont l'avantage pour la transition énergétique est démontrable.

- **NOUVEAU : à partir du 1er novembre 2021**

- **L'interdiction déjà existante de financer des champs de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz onshore et offshore dans l'Arctique et l'Antarctique, forages en eaux profondes, sables bitumineux et pétrole et gaz de schiste) est désormais étendue à tous les nouveaux champs de pétrole et de gaz.**
- **En outre, la durée de tous les nouveaux crédits accordés aux compagnies pétrolières et gazières intégrées sera désormais limitée à 2030 au plus tard, à moins que ces entreprises ne s'engagent à ne plus explorer de nouveaux champs de pétrole ou de gaz.**

Depuis des années, KBC prend également des initiatives pour réduire ses propres émissions de CO2

KBC s'efforce également depuis des années de réduire substantiellement ses propres émissions de CO2 et s'est fixé des objectifs ambitieux. D'ici 2030, KBC souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre du groupe de 80% (par rapport à 2015) et utiliser 100% d'électricité verte.

En outre, KBC sera d'ici 2021 une entreprise climatiquement neutre en ce qui concerne sa propre empreinte, car elle compensera ses émissions.

En Belgique, à la fin de 2020, les émissions étaient déjà inférieures de 40% à celles de 2015, et par rapport à 2007, elles ont même diminué de 70%. En 2020, elles correspondaient encore à environ 22 000 tonnes de CO2, imputables pour plus de la moitié (55%) à la mobilité du personnel et les 45% restants à l'exploitation du parc immobilier belge.

En Belgique, KBC utilise une électricité belge 100% verte depuis 2009 déjà, sauf pour quelques filiales plus petites, qui ont également franchi le pas en 2021. KBC se concentre donc sur les sources d'énergie alternatives, telles que les panneaux solaires et la cogénération, les rénovations à haut rendement énergétique et les programmes de mobilité verte pour les employés.

Dans le domaine de la mobilité du personnel, un employé sur cinq en Belgique a déjà souscrit à l'offre de leasing de vélos dans le cadre du Flexplan et une voiture en leasing neuve sur deux commandée pour le personnel est déjà entièrement électrique.

Nouvelles restrictions sur le pétrole et le gaz - KBC clarifie sa récente annonce

(17 novembre 2021) - KBC souhaite clarifier davantage sa position en ce qui concerne les restrictions récemment annoncées à l'égard du secteur pétrolier et gazier.

KBC reconnaît à la fois l'impact climatique direct du secteur pétrolier et gazier et l'impact climatique indirect de KBC à travers ses transactions avec ce secteur (veuillez trouver plus d'informations sur l'approche de KBC dans son Rapport de durabilité 2020). KBC a opté pour une approche axée sur la source, en se concentrant sur la partie de la chaîne de valeur du secteur ayant le plus d'impact sur le climat, à savoir l'extraction proprement dite de nouveaux combustibles fossiles.

En tant que tel et en tenant compte des conclusions du dernier rapport " *Net Zero by 2050* " de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), KBC a décidé de restreindre ses services financiers à l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Comme annoncé récemment, les services de financement, d'assurance ou de conseil directement liés à l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz sont exclus depuis le 1er novembre 2021.

Cependant, le secteur pétrolier et gazier comprend à la fois des entreprises actives exclusivement dans une partie de la chaîne de valeur et des entreprises qui opèrent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, appelées entreprises pétrolières et gazières intégrées verticalement - ces dernières ayant des activités allant de l'extraction du pétrole, du raffinage du pétrole jusqu'à la livraison des combustibles fossiles aux utilisateurs finaux.

KBC estime qu'une transition énergétique ordonnée commence par le ciblage des restrictions à toute nouvelle activité qui a lieu au stade le plus précoce de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz. C'est pourquoi KBC se concentre actuellement sur la restriction du financement, de l'assurance et des services de conseil pour l'exploration de nouveaux champs pétroliers et gaziers.

À l'avenir, KBC appliquera les deux restrictions suivantes lorsqu'elle fournira des services de financement et de conseil aux entreprises pétrolières et gazières intégrées verticalement :

- comme annoncé précédemment ([communiqué de presse du 26 octobre 2021](#)), la durée de tous les nouveaux financements accordés à des sociétés pétrolières et gazières intégrées verticalement sera limitée à 2030 au plus tard, sauf si la société concernée s'est engagée publiquement à ne plus commencer à exploiter de nouveaux champs pétroliers ou gaziers ;
- en outre, à partir du 1er janvier 2022, KBC veillera à ce que tous les nouveaux contrats de financement et de conseil conclus avec ces grandes sociétés pétrolières et gazières intégrées verticalement contiennent une clause contractuelle dans laquelle le client s'engage à ce que le financement fourni par KBC ne soit pas utilisé pour l'exploration de nouveaux champs pétroliers et gaziers.

KBC estime que la combinaison de ces deux restrictions permet à KBC d'utiliser au maximum son levier financier vers le secteur pétrolier et gazier. KBC exprime une position claire sur l'arrêt immédiat de l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, tout en ne refusant pas aux entreprises énergétiques verticalement intégrées un accès total au financement, car KBC est consciente de l'importance qu'elles conservent pour assurer une transition énergétique ordonnée, tant d'un point de vue économique que sociétal.

En 2019 déjà, KBC s'est engagé dans l'Engagement collectif pour l'action climatique (*'Collective Commitment to Climate Action'*). Ce faisant, KBC a fait preuve de leadership financier et d'ambition pour aligner progressivement ses produits et services sur l'Accord de Paris sur le climat. Les politiques mises en place progressivement et de plus en plus restrictives de KBC dans le secteur des combustibles fossiles - axées sur le charbon thermique et désormais aussi sur les nouveaux gisements de pétrole et de gaz - sont un témoignage clair et concret de cette ambition.

Outre sa propre approche axée sur le risque, KBC reste pleinement engagée à s'impliquer avec tous ses clients afin de garantir que les mesures concrètes prises aujourd'hui conduisent à un avenir meilleur et plus durable pour nos économies et nos sociétés.

Afin d'éviter tout doute et dans un souci d'exhaustivité, KBC réitère que bien avant cette annonce et d'autres annonces récentes, KBC avait déjà mis en place des exclusions concernant le développement de gisements de pétrole et de gaz non conventionnels tels que le pétrole et le gaz on- et off-shore en Arctique et en Antarctique, le forage en eaux profondes, les sables bitumineux et le pétrole et le gaz de schiste.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
